



Doc. 13456
09 avril 2014

Un travail décent pour tous

Amendement¹ n° 5

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 7.12, insérer le paragraphe suivant:

« de lutter efficacement contre le chômage des jeunes, et en particulier de ceux qui ne sont ni au travail, ni scolarisés, ni en formation, en intervenant sur le marché du travail et dans l'éducation par le biais de programmes pour l'éducation et l'emploi ».

Déposé par:

TRANTAFYLLOS Konstantinos, Grèce, SOC
CATALFO Nunzia, Italie, NI
COSTA NEVES Carlos, Portugal, PPE/DC
DESEYN Roel, Belgique, PPE/DC
KYRIAKIDES Stella, Chypre, PPE/DC
NICOLAIDES Nicos, Chypre, SOC
SEARA Laura, Espagne, SOC
TZAVARAS Konstantinos, Grèce, PPE/DC

1. 2014 - Deuxième partie de session

